



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Approbation CR CA/AG
3. Point financier 2022
 - Placements/Trésorerie
 - Réinscriptions
 - Suivi des règlements
 - Article RI 4.4.6
 - Article RI 4.6.1.2
4. Point moteurs
 - Stock
 - Planning
 - Commandes
5. Accidents
 - Suivi accidents 2022
6. Retour AG 2022
 - Modalités
7. Point ARAPA
 - Modalités
8. Point Locaux
 - Modalités
9. Communication / Sensibilisation ANEPVV
10. Clubs
 - Nancy
 - Cahors
 - Sainte Foy La Grande
 - Saint Quentin
 - Toulouse
11. QUESTIONS ET POINTS DIVERS
 - Permanences Collaboratrices
 - Prochain CA

Présents Présentiel

Pierre **ALBERTINI**

CHRISTIAN **BON**

Georges **CHEVALET**

GERARD **CHIOCCI**

GERARD **COUTELIER**

DANIEL **GAIME**

Bernard **GUILLEMIN**

GILLES **HUG**

Daniel **PERCIAUX**

Patrick **PORRET**

JEAN-MICHEL **ROY**

Présent Distentiel

Absent excusé

JOSEPH **BOCCARELLI**

1. PRÉAMBULE

Conseil d'administration en présentiel.

Début de travaux du conseil d'administration du 10/06/2022 à 10 h 15.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le compte rendu du conseil d'administration du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 mars 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

3. POINT FINANCIER

PLACEMENTS et TRÉSORERIE :

Placements CIC et CM Paris pour 1,345 M€

Disponibilités CIC et CM Paris pour 1,364 M€

Récapitulatif : Placements Long Terme 2 261 K€

Récapitulatif : Total Court Terme et Long Terme 3 607 K€

Évaluation des encours des aides à Long Terme 246 K€

Évaluation des encours des aides à Court Terme 70 K€

Valorisation siège social Sèvres. 270 K€

Total des avoirs 4 193 K€

RÉINSCRIPTION 2022 :

Nombre d'associations inscrites : 151

Nombre d'associations inscrites en prévoyance : 89

Nombre d'associations non réinscrites : 1 (Groupe l'Air)

SUIVI DES RÉGLEMENTS DES CLUBS :

Pourcentage du suivi des règlements au 09 06 2022 **pour 2022:**

- Pourcentage du total réglé à ce jour : 17,88 %
- Pourcentage du total partiellement réglé à ce jour : 80,13 %
- Pourcentage de clubs sans aucun règlement : 1,99 %
(Sarrebourg - Vichy)

PROJET PORTANT MODIFICATIONS DES ARTICLES 4.4.6 & 4.6.1.2 du Règlement Intérieur Édition 2021-1

4.4.6 RÉINSCRIPTION ANNUELLE

La réinscription annuelle est valable du 01 janvier jusqu'au 31 décembre de l'année. Dans le courant du mois de décembre, année N-1 qui précède la réinscription annuelle, l'association concernée est informée par écrit et reçoit une fiche informatique sur laquelle figurent tous ses matériels inscrits, y compris ceux ayant été accidentés en cours d'exercice et non encore remis en service.

Il lui appartient de renvoyer la fiche de réinscription avant le premier vol de l'année et au plus tard le 31 janvier en précisant éventuellement les modifications qu'elle souhaite y apporter :

- Nouveaux matériels à inscrire,
- Matériels vendus ou réformés,

- Matériels arrêtés de vol pour une durée supérieure à six mois à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours,
- La valeur de chaque matériel est définie en fonction de son âge et de son état technique. Cette valeur correspond à la participation que recevra l'association en cas de réforme ou destruction résultant d'un accident, sauf dispositions particulières.

La réinscription ne sera validée qu'après paiement du premier acompte dans les conditions définies au § suivant.

Aucun évènement survenu avant la déclaration ne pourra être pris en compte. La réinscription n'est possible que pour les associations à jour de leurs cotisations.

La réinscription annuelle peut également être enregistrée via le portail des associations (www.anepv.org).

4.6.1.2 POSSIBILITÉS POUR LES ASSOCIATIONS DÉJÀ MEMBRES

Les associations ont la possibilité de verser les cotisations en trois fois :

- 25 % dans le mois qui suit l'appel des cotisations annuelles,
- 35 % avant le 30 juin de l'année en cours,
- 40 % (solde) avant le 30 septembre de l'année en cours.

Ceci est une possibilité offerte, ce n'est pas une obligation, les associations peuvent régler en une fois.

L'inscription ne sera définitivement validée qu'à réception du premier acompte.

Aides accordées à court terme en 2022 :

Montant : 20 000 €

Aides accordées long terme en 2022 :

Montant : 65 000 €

4. POINT MOTEURS

STOCK :

Peu d'évolution concernant les moteurs. La pandémie, le conflit russo-ukrainien, les disponibilités des entreprises génèrent des délais de fabrication et de livraison.

Trois corps de moteur en attente sur étagère à réviser.

Quatre kits en commande (dont un à rendre à l'ENAC qui nous en a fait l'avance).

PLANNING :

AUCH, dépanné par le prêt de quatre cylindres,

BORDEAUX, cylindres en attente, dépassement des 2000 heures.

TARBES, courant 2022,

SAINT GIRONS, reporté en 2023.

OLORON, le moteur a été acheminé à Castelnaudary. Une VNIP sera engagée.

Il restera 1000 heures de potentiel.

Nous n'avons aucune visibilité sur les possibilités de RG dans les prochains mois. Lycoming ne donnant aucune date pour livrer les pièces nécessaires, commandées depuis plusieurs mois par nos fournisseurs.

COMMANDES :

16 cylindres en attente.

Les fournisseurs sont incapables de nous certifier des dates de livraison.

Les futures commandes sont annoncées livrables en mars 2023.

5. ACCIDENTS

ACCIDENTS 2022 :

Au titre du parc inscrit 2021 à l'ANEPVV, nous avons enregistré 34 évènements. Pour ce début de saison nous enregistrons 10 évènements comportant deux destructions d'aéronefs aux valeurs conséquentes mais heureusement sans blessé.

6. RETOUR AG. 2022

MODALITÉS :

Le coût global de l'AG ANEPVV 2022 devrait s'élever à 10 K€
Nous n'avons pas encore clôturé les dispositions financières concernant le partage de la salle avec le GNAV ni la mise en place des zapettes par la FFVP.

7. POINT ARAPA 2022

L'ARAPA est actuellement en incapacité de tenir ses engagements de règlements financiers vers les tiers. Nous ne disposons pas de réponses concernant nos diverses relances tant pour les prêts que les retours sur travaux. Il est décidé d'adresser un courrier de mise en demeure pour éviter l'implication de l'ANEPVV dans une future réorganisation de l'association.

Il reste actuellement un prêt remboursable pour 13 K€ au travers des travaux réalisés par l'atelier.

Il reste également 20 K€ sur un prêt d'un montant de 30 K€. Remboursement 2000 €/mois.

A notre connaissance l'association ne prévoit qu'un plan de charge jusqu'à l'automne 2022 et essentiellement travaux pour des avions.

Les administrateurs demandent la communication des statuts de l'ARAPA.

Il est demandé à Pierre ALBERTINI de préparer un courrier d'alerte avec les points à préciser sur les conséquences des encours de prêts.

L'AG de l'ARAPA se tiendra le 28 juin 2022.

Une hypothèse de poursuite de l'activité se verrait transférée au sein de la SAS FGS. Concernant l'appel d'offres de l'Armée de l'Air et de l'Espace la FFVP a candidaté pour la réalisation du suivi mécanique et entretien des planeurs en location. Le marché est en discussion pour une probable validation en septembre. Une réunion de travail avec la fédération est souhaitée durant l'été pour définir en concertation la ou les stratégies potentielles sur l'avenir de cette structure.

Le hangar Nicolas de Vinon nous coûte 5000 € par an environ. La pertinence de notre maintien sur ce site est directement liée à l'implication d'une structure partenaire habilitée à délivrer des Forms1. L'AOT de l'ARAPA pourrait être transféré à FGS. Ces points doivent également être abordés avec la fédération.

8. POINT LOCAUX

L'assemblée générale de la copropriété s'est tenue courant mai.

Rien de particulier à signaler. Nous accuserons un dépassement de 130 € sur le budget prévu, une augmentation de 10 €/mois de la charge électricité.

Le budget 2022 reste à l'identique de 2021 et reste reconduit.

9. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION ANEPVV

A la demande de notre Président, nous allons préparer un module d'information présentation vidéo de l'ANEPVV à destination de nos associations. Mise à disposition avant l'AG 2023.

Les thèmes concerneront les statuts, le règlement intérieur, le siège, qu'est ce que l'ANEPVV, les accidents et quel est son apport aux associations.

Un projet de plan sera proposé avant le prochain conseil. Après validation les items seront proposés pour agréments le projet à l'automne. La durée ne devrait pas excéder 45 minutes.

Daniel GAIME, Daniel PERCIAUX et Patrick PORRET sont chargés d'élaborer le plan.

10. CLUBS

CAHORS :

Ce club a réinscrit son remorqueur sans inscription de ses planeurs. L'article 5.2 du RI est dévoyé. Un courrier sera adressé à l'association pour l'informer de l'irrégularité. Une demande d'hypothèque devrait être demandée pour couvrir le risque d'un problème avion.

NANCY :

Demande de prêt pour réparation et re-gelcotage du planeur.
Montant 30 K€ sur 5ans.
Accord à l'unanimité des administrateurs présents.

SAINT QUENTIN:

Avion en cours de réparation à l'atelier de Guéret Géry Aéro-service. En attente de pièces. Prise en compte en prévoyance.

SAINTE FOY LA GRANDE :

Demande une information précise sur leur fonctionnement dans l'ANEPVV.

TOULOUSE :

Suite à l'achat d'un SF 25 en fin de potentiel l'AVAT demande l'inscription de cet aéronef en prévoyance pour le changement moteur.
Accord à l'unanimité des administrateurs présents.

11. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

NEANT

Horaires des collaboratrices

Sont présentes au siège :

- Lundi - Angélique et Floriane
- Mardi - Floriane
Angélique Télétravail
- Mercredi - Floriane
Angélique Télétravail le matin
- Jeudi - Angélique et Floriane
- Vendredi - Angélique
Floriane en télétravail le matin

Congés :

- Angélique - 08 au 29 août
-
- Floriane - deuxième quinzaine juillet
- Christian - 29 juin au 14 juillet

DATE À RETENIR

**Prochaine réunion du CONSEIL d'administration
Présentiel**

Vendredi 30 septembre 2022 à 09 h 45

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13 h 00

Rédacteur Daniel PERCIAUX